

Vaccin à vecteur viral contre la COVID-19

Vaccin d'AstraZeneca/COVISHIELD¹

Santé publique – Fiche d'information

Octobre 2021

Manitoba 

La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada². Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Après vous être fait vacciner, continuez de mettre l'accent sur les principes fondamentaux : pratiquez l'éloignement physique, portez votre masque, lavez-vous les mains, restez à la maison si vous êtes malade, toussiez de façon appropriée et pratiquez une bonne hygiène des mains. Pour obtenir un complément d'information à ce sujet, visitez la page <https://manitoba.ca/covid19/fundamentals/focus-on-the-fundamentals.fr.html>.

En quoi consiste le vaccin à vecteur viral contre la COVID-19?

Le vaccin à vecteur viral non répliquatif contre la COVID-19 sert à prévenir la COVID-19. Les vaccins à vecteur viral utilisent un virus inoffensif (le vecteur) en tant que « système de livraison ». Après la vaccination, le matériel génétique contenu dans le vaccin produit une protéine de spicule du virus SRAS-CoV-2. **Cette protéine se trouve à la surface du virus qui cause la COVID-19.**

Notre système immunitaire reconnaît que la protéine n'a pas sa place à cet endroit et commence à construire une réponse immunitaire en produisant des anticorps. Il faut compter environ deux semaines avant que le vaccin commence à fonctionner. **Le vaccin à vecteur viral ne peut pas vous transmettre la COVID-19.**

Santé Canada a délivré une autorisation de mise sur le marché pour les vaccins d'AstraZeneca/COVISHIELD, sous réserve de certaines conditions, afin de soutenir l'accès rapide aux vaccins contre la COVID-19. Santé Canada peut procéder ainsi pour les produits de santé prometteurs lorsque les avantages potentiels l'emportent sur les risques potentiels. Cette autorisation a permis à la population canadienne d'avoir accès à des vaccins sûrs et efficaces plus rapidement que d'ordinaire.

Les études ont montré une gamme de possibilités en matière d'efficacité en fonction de la méthodologie et de la population de l'étude. Les données des essais cliniques effectués aux États-Unis ont montré que l'efficacité globale du vaccin est de 76 %. Certaines données suggèrent une efficacité plus élevée avec un délai d'au moins trois mois entre les doses.

L'efficacité des vaccins contre les variants préoccupants de la COVID-19 évolue. Selon de nouvelles données, il semblerait que les vaccins offrent un certain niveau de protection contre les variants préoccupants, bien que le niveau de protection varie selon le vaccin et le variant.

Le vaccin à vecteur viral contre la COVID-19, initialement offert au Manitoba, est administré par injection (aiguille) dans un muscle de la partie supérieure du bras. Les détails à propos des vaccins contre la COVID-19 peuvent changer à mesure que les données probantes continuent d'évoluer.

Communiquez avec la personne qui administre le vaccin ou avec votre fournisseur de soins de santé concernant toute question que vous pourriez avoir au sujet du vaccin à vecteur viral contre la COVID-19. Suivez rigoureusement les directives de la personne qui vous administre le vaccin ou de votre fournisseur de soins de santé, particulièrement en ce qui concerne le moment de l'administration de la deuxième dose et d'autres renseignements importants sur la santé, afin de tirer le plus grand bienfait de votre vaccination.

Le vaccin contre la COVID-19 ne peut pas offrir une protection contre la grippe ou d'autres virus ou bactéries.

¹ Le vaccin contre la COVID-19 AstraZeneca (fabriqué par AstraZeneca) et le vaccin COVISHIELD (fabriqué par le Serum Institute of India) sont des vaccins recombinants ChAdOx1-S élaborés par AstraZeneca et l'Université d'Oxford. Santé Canada a examiné les renseignements sur la fabrication de ces vaccins et les a jugés comparables.

² Agence de la santé publique du Canada

Le vaccin est-il sécuritaire?

Le vaccin AstraZeneca/COVISHIELD est sûr et efficace, mais il présente un risque de caillots sanguins et de baisse des plaquettes (appelés thrombocytopenie thrombotique immunitaire induite par le vaccin [TTIV]). On a estimé que le risque de TTIV se produit au Canada une fois par 83 000 doses administrées. La TTIV peut s'avérer grave et entraîner la mort si elle n'est pas diagnostiquée et traitée prématurément. Ce même risque ne semble pas se produire dans le cas des vaccins à ARNm. C'est pourquoi le Manitoba recommande que les personnes reçoivent l'option qui comporte le moins de risques, c'est-à-dire le vaccin de Pfizer ou de Moderna pour les première et deuxième doses, même si le vaccin AstraZeneca/COVISHIELD a déjà été administré pour la première dose.

Qui devrait recevoir le vaccin à vecteur viral contre la COVID-19?

Tous les Manitobains âgés de 12 ans et plus peuvent recevoir le vaccin contre la COVID-19.

On recommande aux personnes de prendre un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) pour les première et deuxième doses, y compris les personnes qui ont déjà reçu une dose du vaccin AstraZeneca/COVISHIELD. De nouvelles données semblent indiquer que l'administration d'un vaccin à ARNm après l'administration d'une dose de vaccin à vecteur viral produit une meilleure réponse immunitaire comparativement à deux doses d'un vaccin à vecteur viral.

Les personnes qui ne peuvent recevoir ou qui ne recevront pas un vaccin de Pfizer ou de Moderna peuvent recevoir le vaccin AstraZeneca/COVISHIELD (jusqu'à épuisement des stocks), pourvu qu'elles évaluent les bienfaits et les risques avec leur médecin ou leur pharmacien ET qu'elles répondent aux critères suivants :

- Être âgé de 40 ans et plus; **OU**
 - Être âgé de 30 à 39 ans et concerné par au moins une des situations suivantes :
 - maladie rénale chronique, dont une insuffisance rénale terminale sous hémodialyse **OU** sous dialyse péritonéale,
 - maladie chronique du foie, dont une cirrhose causée par une cause quelconque **OU** une hypertension portale,
 - port d'un dispositif d'assistance ventriculaire ou maladie cardiovasculaire chronique, dont une insuffisance cardiaque, une cardiopathie congénitale chez l'adulte, une coronaropathie, une tachyarythmie maligne **OU** des cardiomyopathies,
 - bronchopneumopathie chronique obstructive, fibrose pulmonaire, pneumopathie interstitielle, forme grave ou non contrôlée d'asthme **OU** fibrose kystique,
 - antécédents d'accident vasculaire cérébral avec déficits résiduels,
 - troubles hématologiques malins, y compris leucémie et lymphome **OU** maladie sanguine clonale,
 - néoplasmes malins (tissus solides), qui recevront ou qui reçoivent actuellement un traitement immunosuppresseur, y compris une chimiothérapie,
 - obésité grave (IMC \geq 40),
 - un ou plusieurs des traitements immunosuppresseurs suivants : traitements visant les lymphocytes B (p. ex. rituximab, ocrelizumab), cyclophosphamide, alemtuzumab, inhibiteurs de la calcineurine, dose de prednisone chronique \geq 20 mg/jour, mycophénolate, sulfasalazine et inhibiteurs de JAK (p. ex. tofacitinib),
 - transplantation d'un organe plein ou greffe de cellules souches hématopoïétiques (à titre de candidat ou de receveur),
 - trisomie 21 (syndrome de Down),
 - asplénie ou hyposplénie (y compris la drépanocytose),
 - troubles neurologiques chroniques **OU** neurodéveloppementaux incluant paralysie cérébrale, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, SLA **OU** démence (incluant la maladie d'Alzheimer),
-

- VIH (nombre de cellules CD4 \geq 200 x 10⁶/L et pourcentage de CD4 \geq 15 %),
- troubles auto-immuns systémiques graves (p. ex. lupus érythémateux disséminé, sclérodermie, myocardite, arthrite rhumatoïde),
- diabète sucré de type 1 ou 2 (mal contrôlé ou avec complications),
- tuberculose active (actuelle ou antérieure) **OU** tuberculose latente actuelle,
- autre traitement immunosuppresseur,
- soins à domicile **OU** tout niveau de soutien des services communautaires d'aide aux personnes handicapées (ou selon la détermination par le médecin de famille des niveaux équivalents de soutien familial).

Certaines personnes ont des problèmes de santé ou reçoivent des traitements médicaux (p. ex., une chimiothérapie) qui réduisent leur immunité après une seule dose. Par conséquent, on accorde la priorité aux personnes suivantes pour l'obtention de la deuxième dose du vaccin contre la COVID-19 :

- personnes ayant des problèmes de santé prioritaires (p. ex., insuffisance cardiaque grave, syndrome de Down, VIH, etc.);
- Autochtones;
- population générale en commençant par les personnes qui ont été les premières à recevoir la dose initiale.

Si vous avez déjà reçu une dose du vaccin AstraZeneca/COVISHIELD, vous devriez recevoir votre deuxième dose du vaccin contre la COVID-19 (Pfizer, Moderna ou AstraZeneca/COVISHIELD) 8 à 12 semaines après votre première dose. Un minimum de 28 jours entre les deux doses est une possibilité si vous avez besoin d'un calendrier de vaccination raccourci en raison de vos conditions de santé ou de vos circonstances personnelles. Consultez votre fournisseur de soins de santé si vous ne savez pas quand vous devriez recevoir votre deuxième dose.

Les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés en même temps que d'autres vaccins (vivants ou inactivés). Il n'est plus nécessaire d'attendre de 14 à 28 jours avant de recevoir un autre vaccin par mesure de précaution.

Les personnes vivant avec un problème médical (p. ex., insuffisance cardiaque, maladie du foie, insuffisance rénale chronique) peuvent recevoir le vaccin. Si vous êtes immunodéprimé en raison d'une maladie ou d'un traitement, ou que vous êtes atteint d'une maladie auto-immune, consultez la feuille de renseignements appropriée pour obtenir d'autres renseignements à l'adresse suivante : www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Si vous avez des questions au sujet de votre état de santé ou si vous n'êtes pas certain d'être immunodéprimé ou d'avoir une maladie auto-immune, parlez-en à la personne qui vous administre le vaccin ou à votre professionnel de la santé. La personne qui vous administre le vaccin peut vous communiquer davantage de renseignements en fonction des connaissances actuelles reposant sur les données des études cliniques et les études post-commercialisation.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin à vecteur viral contre la COVID-19?

Des cas rares mais graves de caillots sanguins ont été signalés à la suite de l'administration du vaccin d'AstraZeneca, communément appelé thrombocytopenie thrombotique immunitaire induite par le vaccin (TTIV). Parlez des risques et des bienfaits du vaccin AstraZeneca/COVISHIELD à la personne qui vous administre le vaccin ou à votre professionnel de la santé AVANT de vous faire vacciner, particulièrement si :

- vous avez des antécédents de thrombose veineuse cérébrale ou de thrombocytopenie induite par l'héparine (TIH);
- vous êtes enceinte ou allaitez.

Les personnes qui ont présenté une forme sévère de thrombose veineuse ou artérielle et une thrombocytopenie après la première dose du vaccin AstraZeneca/COVISHIELD ne doivent pas en recevoir une deuxième dose.

Les personnes qui ont déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire ne doivent pas recevoir le vaccin AstraZeneca/COVISHIELD.

Les personnes qui NE doivent PAS recevoir le vaccin à vecteur viral doivent parler à la personne qui leur administre le vaccin ou à leur professionnel de la santé du vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) qui est offert et recommandé aux personnes âgées de 12 ans et plus sans contre-indications.

Le vaccin à vecteur viral contre la COVID-19 ne doit pas être administré aux personnes qui sont allergiques à un ingrédient actif ou à tout ingrédient du vaccin, ni aux personnes qui ont eu une réaction allergique grave après la première dose d'un vaccin à vecteur viral. Une réaction allergique peut être mortelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie de produit du fabricant du vaccin à l'adresse suivante : <https://manitoba.ca/covid19/vaccine/index.fr.html> ou parlez-en à la personne qui vous administre le vaccin ou à votre fournisseur de soins de santé

Le polysorbate 80 est l'un des ingrédients du vaccin à vecteur viral. Il s'agit d'un allergène potentiel susceptible de provoquer des réactions allergiques, y compris des réactions graves. On trouve du polysorbate 80 dans certaines préparations médicamenteuses (p. ex. huiles vitaminiques, comprimés et agents anticancéreux) et cosmétiques. Les personnes allergiques au polysorbate 80 sont susceptibles également d'être allergiques au polyéthylène glycol, un allergène potentiel qui se trouve dans de nombreux produits (p. ex. produits de préparation intestinale pour les coloscopies, laxatifs, sirops contre la toux, produits cosmétiques, solution d'entretien des lentilles de contact. Il est également présent en tant qu'additif dans certaines boissons ou certains aliments). Si vous êtes allergique au polysorbate 80 ou au polyéthylène glycol, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé avant la vaccination.

Si vous avez de la fièvre ou présentez des symptômes qui pourraient être attribuables à la COVID-19, vous ne devriez pas vous faire vacciner à ce moment-là. Si vous avez été infecté par la COVID-19, vous devriez vous faire vacciner après la disparition de vos symptômes et la fin de votre période d'isolement. Consultez votre professionnel de la santé si vous présentez de nouveaux symptômes de la COVID-19 ou que ces derniers persistent. Votre fournisseur de soins de santé vous indiquera quand vous pourrez recevoir le vaccin.

Effets secondaires possibles du vaccin à vecteur viral contre la COVID-19

En général, les effets secondaires observés pendant les essais cliniques étaient semblables à ceux d'autres vaccins. Les effets secondaires étaient généralement légers ou modérés et disparaissaient quelques jours après la vaccination.

Ceux-ci comprenaient les suivants :

- douleur, rougeur, démangeaisons ainsi qu'enflure ou sensation de chaleur au point d'injection;
- frissons;
- sensation de fatigue et de fièvre;
- maux de tête;
- douleurs musculaires et articulaires;
- nausées et vomissements.

Des médicaments en vente libre comme l'acétaminophène (p. ex., Tylenol®) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil®) peuvent être envisagés pour aider à gérer ces symptômes (comme la douleur ou la fièvre, respectivement), si ces effets surviennent **après la vaccination**.

Ce sont des effets secondaires courants des vaccins et ils ne présentent aucun risque pour votre santé.

Les signes et symptômes de caillots sanguins, une réaction possible rare mais grave, observée après la vaccination avec le vaccin AstraZeneca, comprennent : essoufflement, douleur thoracique, gonflement des jambes, douleur abdominale persistante, symptômes neurologiques, y compris l'apparition soudaine de maux de tête importants ou persistants qui s'aggravent, ou vision trouble et ecchymoses cutanées (autres que sur le site de vaccination). Si vous ressentez l'un de ces signes ou symptômes dans les 42 jours suivant la vaccination

avec le vaccin AstraZeneca/COVISHIELD, rendez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour une prise en charge immédiate. Assurez-vous de dire au médecin que vous avez reçu le vaccin AstraZeneca/COVISHIELD et quand vous l'avez reçu.

Pour obtenir la liste complète des effets secondaires possibles, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au www.manitoba.ca/covid19/vaccine/index.fr.html ou communiquez avec la personne qui vous a administré le vaccin ou votre fournisseur de soins de santé.

Comme pour tous les vaccins, des effets secondaires graves, tels que des réactions allergiques, sont possibles. Cependant, ces effets sont rares.

Il est important de rester sur les lieux de la vaccination pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin dans l'éventualité peu probable qu'une réaction allergique grave se déclare. Vous devrez peut-être rester sur les lieux pendant 30 minutes si vous avez déjà eu une réaction allergique grave à un vaccin. Les symptômes de réaction allergique grave peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Ils peuvent apparaître jusqu'à une heure après l'administration du vaccin. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, **composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour une prise en charge immédiate.**

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un fournisseur de soins de santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou, sans frais, au 1 888 315-9257.

Préparez-vous à recevoir votre vaccin

Assurez-vous de suivre les instructions données à la clinique de vaccination (p. ex., demeurer à une distance de deux mètres des autres personnes), et n'oubliez pas de rester à la maison si vous êtes malade.

- Portez un maillot ou une chemise à manches courtes.
- Assurez-vous d'avoir mangé de façon régulière ce jour-là.
- Apportez et portez votre masque.
- Apportez toute pièce d'identité requise par la clinique de vaccination, comme votre carte d'immatriculation de santé du Manitoba.
- Apportez votre formulaire de consentement à la vaccination contre la COVID-19 dûment rempli et signé accessible à l'adresse suivante : protectmb.ca/fr/ressources/.

Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans votre fiche d'immunisation du registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux fournisseurs de soins de santé de savoir quels vaccins vous (ou les personnes à votre charge) avez reçus ou devez recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé et des Soins aux personnes âgées et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements ou ceux des personnes à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau de la santé publique local ou à un fournisseur de soins de santé.

Un dossier d'immunisation contre la COVID-19 officiel du gouvernement du Manitoba peut être obtenu en ligne à l'adresse : <https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/resultats-test/>. Vous aurez besoin de votre carte de Santé Manitoba (Carte d'immatriculation) pour vous inscrire et accéder à votre dossier.

Si vous avez besoin de renseignements sur les autres vaccins que vous ou les personnes à votre charge avez reçus, veuillez vous adresser à votre fournisseur de soins de santé ou à votre bureau de la santé publique local pour obtenir une copie de vos dossiers d'immunisation.

Pour connaître la liste des bureaux de la santé publique, consultez le site :

www.manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Renseignements additionnels

Pour en savoir plus sur la COVID-19 ou les vaccins contre la COVID-19, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé. Vous pouvez également appeler Health Links – Info Santé à Winnipeg au 204 788-8200 ou 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Ou consultez :

Gouvernement du Manitoba:

www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>
